

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 janvier 2017</b>	<b>N° 2017-44</b>

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS  
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35  
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35  
M. Marik FETOUH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35  
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 janvier 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>N° 2017-44</b>

---

**Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile**  
**Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Contexte**

L'accueil des réfugiés est un enjeu de solidarité nationale et notre territoire s'est mobilisé pour y répondre. Bordeaux Métropole a ainsi mis à disposition des services de l'Etat compétents, des biens immobiliers et des fonciers métropolitains pour faire émerger des solutions d'hébergement et d'accueil supplémentaires. Ce travail d'articulation entre les services de l'Etat et la Métropole s'est précédemment orienté vers l'accueil de publics spécifiques et sur le développement de l'offre d'hébergement. A titre d'exemple, cet effort de solidarité porté par Bordeaux Métropole pour répondre à la récente sollicitation de l'Etat d'accueillir des réfugiés calaisiens a permis l'accueil de plus d'une centaine de personnes sur son territoire.

C'est dans ce contexte particulier que l'Université Bordeaux Montaigne sollicite aujourd'hui le soutien de la Métropole. En effet, depuis deux ans, son Département de Français Langue Etrangère (DEFLE) connaît une augmentation particulièrement notable du nombre d'inscriptions de réfugiés et de demandeurs d'asile, jusqu'à atteindre de 130 à 140 personnes par an.

Cette augmentation soulève une série de difficultés auxquelles l'Université Bordeaux Montaigne a de plus en plus de mal à faire face. Difficulté pédagogique, d'une part, car ces groupes de néo-apprenants nécessitent souvent des propositions spécifiques que les actuelles équipes ne peuvent pas toujours satisfaire. Ainsi pour l'année universitaire en cours (2016-2017), 14 étudiants n'ont pu être inscrits au cours du premier semestre et, à ce jour, 17 étudiants n'ont pu être inscrits au cours du second semestre. Financièrement d'autre part, puisque pour la seule année universitaire 2015-2016, la perte de ressources liée à la politique tarifaire d'exonération des droits de scolarité des réfugiés et demandeurs d'asile a été chiffrée à 152 650 €. Pour l'année 2016-2017, ce montant est estimé à 170 000 €.

Considérant que l'accueil des réfugiés au sein du Département de français langue étrangère relève de sa responsabilité sociale, l'Université de Bordeaux Montaigne souhaite mettre en place des réponses adaptées à cet enjeu sociétal.

Aussi, conformément à la convention bilatérale organisant les relations entre l'Université de Bordeaux et l'Université de Bordeaux Montaigne (convention adoptée en février 2015) qui fait de Bordeaux Montaigne la structure de référence de l'enseignement du français langue étrangère tant pour les étudiants que pour les personnels des deux établissements, l'Université Bordeaux Montaigne engage la mise en place, sur la base de l'expérience acquise par le DEFLE en matière d'enseignement du français langue étrangère, d'un programme global destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile.

### **Dispositif nouveau et spécifique mis en place par l'Université Bordeaux Montaigne**

Ce programme dédié se structurera autour des principes suivants :

- mise en place d'un ensemble d'actions cohérent, conçu en partenariat avec les collectivités territoriales, l'Etat et les associations en charge de l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile ;
- proposition de services potentiellement adressés aux deux universités du site en faisant fonctionner, à partir de Bordeaux Montaigne, une plateforme commune qui gère le volet apprentissage et permette l'orientation des étudiants-réfugiés susceptibles d'être intégrés à ce cursus ;
- travail sur les enjeux de la formation des réfugiés et des formateurs, pour répondre aux besoins des acteurs associatifs de terrain et faciliter une action plus concertée ;
- promotion de formes plurielles d'accompagnement qui mêlent : présentiel et formation numérique à distance, formation individualisée ou collective. L'université de Bordeaux Montaigne mettra ainsi à disposition des réfugiés différents outils complémentaires pour les accompagner sur leurs différents temps de vie, en dehors de leur stricte présence sur le campus ;
- mobilisation de différentes ressources de l'université : enseignants chercheurs, étudiants en master Français Langue étrangère (FLE) et étudiants pour accompagner et/ou parrainer les réfugiés. Un accompagnement personnalisé pourra ainsi être proposé, sur un plan citoyen, sous forme de parrainage étudiant.

Ce programme se déclinera en une phase expérimentale de janvier à juillet 2017 comme préalable à la mise en place d'un dispositif plus pérenne sur la prochaine année universitaire (2017 – 2018).

Le premier semestre de l'année civile 2017, verra ainsi :

- la mise en place expérimentale à l'échelle de la métropole d'un dispositif dédié sur le champ de la formation,
- la définition et une organisation d'une formation de formateurs dédiée aux intervenants des associations voire des communes,
- la conception (étude de faisabilité et mise en test) d'une plateforme numérique dédiée.

Le plan d'action de l'Université Bordeaux Montaigne est détaillé dans l'annexe au présent rapport.

### **Plan de financement**

Dans ce cadre, l'Université Bordeaux Montaigne sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 20 000 Euros TTC en fonctionnement pour un budget global de 111 700 Euros.

<b>Budget prévisionnel projet Réfugiés UBM Etape 1 janvier - juillet 2017</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Cours spécifique FLE débutant</b>	
Chargés de cours	45 000,00 €
Stagiaires Master FLE	1 100,00 €
Pilotage et ingénierie de formation	5 000,00 €
Gestion administrative	400,00 €
	<b>51 500,00 €</b>
<b>Accompagnement OLS</b>	
Stagiaires Master FLE	5 000,00 €
Stagiaires Master Anglais-arabe	2 500,00 €
Pilotage et ingénierie de formation / Gestion	2 800,00 €
	<b>10 300,00 €</b>
<b>Formation de Formateurs</b>	
Chargés de cours	12 800,00 €
Pilotage et ingénierie de formation	2 500,00 €
Gestion administrative	400,00 €
	<b>15 700,00 €</b>
<b>Conception d'une plateforme d'accompagnement en ligne</b>	
Conception pédagogique et enseignement à distance	15 000,00 €
Appoint stagiaires	6 300,00 €
Conception technique / maintenance	1 500,00 €
Community manager	1 900,00 €
	<b>24 700,00 €</b>
Ingénierie globale (accueil et dynamisation du dispositif)	8000€
Frais de mission	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 700,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
Conseil régional	45000
UBM	26700
Métropole	20000
Commission Européenne/Agence Erasmus+ (plateforme OLS) : licences de français*	5000
COMUE d'Aquitaine	15000
	<b>111 700,00 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

**VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

**VU** la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 20 000 € pour son programme d'actions 2017 est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe à l'objectif de la Métropole, dans le contexte particulier d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, d'une haute qualité d'accueil et d'études en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes.

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du programme spécifique pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2017, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 6574, fonction 61 (subvention de fonctionnement).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur COLOMBIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 FÉVRIER 2017</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Franck RAYNAL
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 FÉVRIER 2017</b>	

